

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00777

Numéro SIREN : 502 712 672

Nom ou dénomination : YMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004530

Désignation de l'entreprise SARL YMO Néant  \*

Adresse de l'entreprise 24 AVENUE DE LA MUZELLE 38860 MONT DE LANS

Numéro SIRET \* 50271267200018

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 12

				Exercice N clos le <u>31122021</u>		Exercice N-1 clos le <u>31122020</u>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	743 851	250 999	492 852	513 465	
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>743 851</b>	<b>250 999</b>	<b>492 852</b>	<b>513 465</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	10 710		10 710	8 473
		Autres * (3)	072	074	2 266		2 266	1 934
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086					
	Charges constatées d'avance *	092	094	687		687	1 069	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>13 663</b>		<b>13 663</b>	<b>11 476</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>757 513</b>	<b>250 999</b>	<b>506 514</b>	<b>524 941</b>	

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		421 000	421 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u> )	132			
	Report à nouveau	134		(163 684)	(150 909)
	Résultat de l'exercice	136		(10 218)	(12 775)
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>247 099</b>	<b>257 316</b>
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>		
DETTES (3)	Emprunts et dettes assimilées	156		95 580	119 616
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 925	1 588
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )	172	149 260	153 561	137 950
	Produits constatés d'avance	174		8 350	8 470
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>259 416</b>	<b>267 625</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>506 514</b>	<b>524 941</b>	

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Copie certifiée conforme à l'original  
Y. Bouff.

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL YMO

Néant | \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

SIRET: 502 732 672 000 18

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |

| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |

**EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT**

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

**CHARGES D'EXPLOITATION**

**PRODUITS ET CHARGES DIVERS**

**Réintégrations**

**Déductions**

**Déficits**

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210		
Production vendue	biens			215	214		
	services *			217	218	33 230	40 575
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226	11 800	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	45 030	40 575
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	3 558	3 154
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	20 831	19 249
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	848		244	7 568	7 555
Rémunérations du personnel *					250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	980	980
Dotations aux amortissements *					254	20 613	20 613
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	280	160
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	53 829	51 711
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	(8 799)	(11 136)
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	1 419	1 639
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices *					306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	(10 218)	(12 775)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314 10 218
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	20 613	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octes A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septies)	992
Divers ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		11 800
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354 1 405
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360		

Copie certifiée conforme à l'original

*Ydoy*



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL YMO

Néant  \*

SIRET : 502 712 642 000 18

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	65 730	422		424		426	65 730	426	65 730	65 730	
	Constructions	430	677 178	432		434		436	677 178	436	677 178	677 178	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	943	472		474		476	943	476	943	943	
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>743 851</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>743 851</b>	<b>496</b>	<b>743 851</b>	<b>743 851</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520	230 108	522	20 377	524		526	250 485	526	250 485		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
Autres immobilisations corporelles		560	278	562	236	564		566	514	566	514		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>230 386</b>	<b>572</b>	<b>20 613</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>250 999</b>	<b>576</b>	<b>250 999</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à FIS, 16% pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copie certifiée conforme à l'original J. Douff.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL YMO

91 RET: 502 7 126 72 000 18

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	-----

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	980
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	

Copie certifiée conforme à l'original

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL YMO		SIRET: 50271267200018		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
				<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
				<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
				<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	160		
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Copie certifiée conforme à l'original *Y. Douff*

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 /  1 (1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 2 1 ] N° SIRET [ 5 0 2 7 1 2 6 7 2 0 0 0 1 8 ]  
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SARL YMO ]  
ADRESSE (voie) [ 24 AVENUE DE LA MUZELLE ]  
CODE POSTAL [ 38860 ] VILLE [ MONT DE LANS ]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	7	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 105

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ Mme ] Nom patronymique [ ABEILLE ] Prénom(s) [ YVELINE ANDREE ANNE ]

Nom marital [ D'ORGEVAL DUBOUCHET ] % de détention [ 32.07 ] Nb de parts ou actions [ 675 ]

Naissance : Date [ 100554 ] N° Département [ 69 ] Commune [ LYON 6 EME ARR ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 91 ] Voie [ RUE BRULE MAISON ]

Code postal [ 59800 ] Commune [ LILLE ] Pays [ ]

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ D'ORGEVAL DUBOUCHET ] Prénom(s) [ MICHEL HENRIE PIE ]

Nom marital [ ] % de détention [ 32.07 ] Nb de parts ou actions [ 675 ]

Naissance : Date [ 280848 ] N° Département [ 21 ] Commune [ BEAUNE ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 91 ] Voie [ RUE BRULE MAISON ]

Code postal [ 59800 ] Commune [ LILLE ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

*copie certifiée conforme à l'original*  
*[Signature]*



# **YMO Sarl**

**24 Avenue de la Muzelle 38860 MONT DE LANS**

**SIREN : 50271 2672**

## **RAPPORT DE GESTION**

### **EXERCICE 2021**

Ce quatorzième exercice de notre société a été marqué pour la seconde année par la pandémie du Covid19. Cette année, l'absence de recettes a été en partie compensée par les subventions d'exploitation pour un montant total de 11800€.

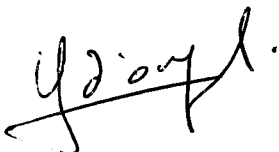
Le total des recettes s'élève à 45030€ contre 40575 Euros, le résultat est déficitaire de 10218€ après 20613€ de dotation aux amortissements nous vous proposons de porter ce déficit au compte « report à nouveau ». Nous avons renouvelé le contrat avec Monsieur Diet pour l'été 2021.

Les trois appartements de la résidence Maintenon, 14 rue Maracci à Lille qui ont été loués fin 2016 ont apporté quelques 12960€uros de Chiffre d'affaires.

Au point de vue de la trésorerie le découvert autorisé qui est de 2000 € a bien été utilisé pendant les intersaisons ; nous avons dû apporter quelques 11891,00€ en compte courant pour pallier le manque de recettes lié au covid19.

L'année 2022 s'annonce meilleure que les deux dernières, la levée des contraintes dues au COVID 19 a permis de louer en fin d'année 2021 pour la saison en cours. Nous espérons que cette année sera proche de l'année 2019.

A Lille le 10 mars 2022



**Yveline d'ORGEVAL**

**Gérante**

# **YMO SARL**

**RCS 502 712 672 00016**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**12 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 12 mars à 15 heures, les associés de la Sarl YMO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 421000 Euros se sont réunis à LILLE, 91 rue Brûle Maison, en assemblée Générale Ordinaire et sur la convocation faite conformément à l'article 14 des statuts.

Sont présents :

Madame Yveline d'ORGEVAL Gérante qui détient 675 parts sociales

Monsieur Michel d'ORGEVAL qui détient 675 parts sociales

Mademoiselle Blandine d'ORGEVAL qui détient 151 parts sociales

Monsieur Catherin d'ORGEVAL qui détient 151 parts sociales

Mademoiselle Bérengère d'ORGEVAL qui détient 151 parts sociales

Mademoiselle Blanche d'ORGEVAL qui détient 151 parts sociales

Mademoiselle Clémence d'ORGEVAL qui détient 151 parts sociales

Qui détiennent ensemble 2105 parts sociales sur un total de 2105

L'assemblée est présidée par Madame Yveline d'ORGEVAL, associée gérante.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de Gestion sur les comptes de l'exercice 2021

Approbation de ces comptes et rapport

Affectation du résultat de l'exercice 2021

### **Première résolution :**

L'Assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions légales concernant la convocation à la présente assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours précédant l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution :**

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat déficitaire de 10218 Euros. Elle décide de reporter à nouveau ce déficit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**

L'assemblée générale donne quitus au gérant pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement de sa mission durant cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30